

**Avis publics**

**PONT-À-MOUSSON (54700)**

**Avis d'enquête publique relative au déclassement  
de la parcelle cadastrée section AC 561**

Par arrêté n° ARR-AG-129-2021, régulièrement affiché, du 1er septembre 2021, le maire de Pont-à-Mousson a pris un arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de la parcelle cadastrée section AC 561 et a désigné M Pascal GAIRE Commissaire enquêteur.

- Dans ces conditions et conformément à l'arrêté n° ARR-AG-129-2021 du 1er septembre 2021, il sera **procédé à une enquête publique, du 17 septembre 2021 au 2 octobre 2021**, concernant le déclassement de la parcelle cadastrée section AC 561 située rue de l'Université à Pont-à-Mousson (54700), démembrement de l'ancienne parcelle AC 196, pour une contenance de 3017 m2 comprise entre la rue de l'université, la rue Saint-Martin, la rue Poncette et la parcelle AC 562 (anciennement AC 196) sur la rive droite de la Moselle.

- Le dossier d'enquête publique et ses pièces du dossier, ainsi qu'un registre, seront déposés à la Mairie de Pont-à-Mousson, 19 place Duroc - 54700 Pont-à-Mousson

- **du 17 septembre 2021 au 2 octobre 2021 inclus aux jours et heures d'ouverture**

- **du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

- **le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

La consultation du dossier d'enquête sera également accessible sur le site internet de la Mairie de Pont-à-Mousson

(<https://ville-pont-a-mousson.fr/fr/>) et consultable depuis un poste informatique à la Mairie de Pont-à-Mousson - 19 place Duroc - 54700 Pont-à-Mousson.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par correspondance à l'adresse du siège de l'enquête :

Monsieur le Commissaire - Enquêteur, Mairie de Pont-à-Mousson - 19 place Duroc - 54700 Pont-à-Mousson

Elles y seront tenues à la disposition du public.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante ([EPdeclassementAC561@gmail.com](mailto:EPdeclassementAC561@gmail.com)).

Les observations et propositions transmises par courriel seront annexées au registre papier.

Toute personne peut aussi sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Pont-à-Mousson dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

- Le Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Pont-à-Mousson :

- **le vendredi 17 septembre 2021, de 10h00 à 12h00 ;**

- **le mercredi 29 septembre 2021, de 15h00 à 17h00 ;**

- **le samedi 2 octobre 2021, de 9h00 à 12h00.**

Par ailleurs le public pourra adresser ses observations écrites à Monsieur le Commissaire - Enquêteur à la Mairie de Pont-à-Mousson. Ces courriers seront annexés au registre papier.

Le maire rappelle que compte tenu du contexte sanitaire, il est vivement conseillé de privilégier la consultation dématérialisée du dossier sur le site de la commune

(<https://ville-pont-a-mousson.fr/fr/>).

De même, il est vivement conseillé de privilégier l'envoi des observations du public par courrier postal, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie siège de l'enquête ou sur l'adresse de messagerie dédiée ([EPdeclassementAC561@gmail.com](mailto:EPdeclassementAC561@gmail.com)).

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès dématérialisé au dossier et/ou pour celles souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences, la consultation en mairie est possible, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale :

- la consultation et/ou l'entretien avec le commissaire enquêteur se font par groupe de 2 personnes maximum ;

- du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation du dossier pour une désinfection obligatoire des mains ;

- la mairie siège de l'enquête publique gère, par tout moyen qu'elle juge approprié, le flux du public afin de respecter les mesures de distanciation sociale ;

- le port d'un masque et/ou d'une visière est obligatoire ;

- afin d'éviter toute contamination, des gants jetables sont à la disposition du public pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations dans le registre ;

- le public vient avec son propre stylo ;

- **Renseignements complémentaires : Madame Nastasia VELLANDI**

Téléphone : 03 83 84 23 91

Mail : [EPdeclassementAC561@gmail.com](mailto:EPdeclassementAC561@gmail.com)